

PROTOCOLE PHARE

Traitement des situations de harcèlement au collège

1/ L'équipe

L'établissement dispose d'une équipe « bien-être » pluridisciplinaire et constituée de personnels formés.

Sous la direction de la cheffe d'établissement :	Mme BAUER
Une coordinatrice :	Mme DE CLOCK
Une équipe d'adultes formés :	Mme BOUSSIRON (CPE) Mme BESNARD (professeur de français) M. DELAGNEAU (professeur d'espagnol) Mme GUERINEAU (professeur documentaliste) M. PION (professeur de français) Mme THUNE (professeur de français)

2/ Les modalités d'action

Pour saisir l'équipe, vous avez à votre disposition une fiche de signalement à compléter qui se trouve en vie scolaire, au CDI ou en ligne sur le site du collège. Ce document est à envoyer par mail à l'adresse suivante : ce.0450006m@ac-orleans-tours.fr ou à déposer sous enveloppe cachetée à la vie scolaire.

Toutes les fiches sont stockées en lieu sûr et demeurent confidentielles.

La méthode utilisée est celle de la préoccupation partagée.

Une série de rencontres individuelles avec les intimidateurs est organisée. L'intervenant adopte volontairement une attitude empathique. Il ne blâme pas les intimidateurs, ne punit pas, ne culpabilise pas. Il montre qu'il est préoccupé par la situation de l'élève cible de l'intimidation.

Le harcèlement étant par nature un phénomène de groupe, l'objectif de la méthode est de défaire l'effet de groupe en ré-individualisant chacun de ses membres pour que l'élève cible se sente mieux. Les intimidateurs sont invités à rechercher eux-mêmes ce qu'ils pourraient faire pour que la cible se sente mieux. Ils deviennent les acteurs de la résolution du problème qu'ils ont créé. L'intervenant les place en position de réparer ce qu'ils ont fait subir à la cible.

Les entretiens se poursuivent jusqu'à ce que l'intimidation ait pris fin.

3/ La prise en charge

Dans un premier temps, la coordinatrice, avec la cheffe d'établissement et la CPE, s'assure que la situation relève bien d'une situation de harcèlement.

La coordinatrice désigne ensuite les personnels de l'équipe qui prendront en charge le cas présenté. Ces référents recueillent les fiches remplies après chacun des entretiens.

Étape 1 : Rencontre avec l'élève cible

Afin d'établir une relation de confiance, plusieurs entretiens ont lieu avec l'élève cible. Ces entretiens sont confidentiels, les autres élèves ne doivent pas savoir qu'ils ont lieu. Il est important que l'élève victime puisse contacter rapidement et facilement la personne qui le prend en charge.

Les parents de l'élève sont informés de la démarche. Il faut établir une relation d'alliance et de confiance avec eux. Pour cela, le protocole est présenté, expliqué. Il est avant tout destiné à protéger leur enfant. On indique le délai de 15 jours pour aboutir à des résultats concluants, sans quoi on passera à un autre mode d'action.

Étape 2 : Rencontre avec le ou les élèves intimidateurs présumés

Un référent rencontre individuellement les élèves intimidateurs présumés. Il leur explique qu'il est préoccupé par la situation d'un élève et leur demande ce qu'ils ont eux-mêmes observé. Sitôt que l'intimidateur présumé a reconnu que la situation de cet élève n'est pas bonne, l'intervenant lui demande ce qu'il pourrait faire pour améliorer la situation. Les entretiens sont très brefs. Ils sont renouvelés jusqu'à ce que les intimidateurs aient proposé des solutions constructives au problème qu'ils ont créé.

Étape 3 : Suivi et bilan de la situation de harcèlement

Après une semaine, les référents rencontrent à nouveau les élèves intimidateurs et s'assurent que leurs suggestions ont bien été suivies d'effet. Ils rencontrent également l'élève cible pour savoir si la situation s'est améliorée et ils établissent un bilan qui sera présenté lors de la cellule de veille.

Toute prise en charge doit être remontée à la cheffe d'établissement, que la situation soit résolue ou non.

- Si la situation de harcèlement a pris fin, le référent rencontrera à plusieurs reprises les intimidateurs, afin d'assurer un suivi sur le long terme et d'éviter toute forme de récurrence.
- Si la situation perdure, des sanctions doivent être prises et l'accompagnement de l'élève cible doit être renforcé. Les parents des élèves intimidateurs sont alors informés de la procédure.